

une telle prestation les intéressent. *Après prise de renseignement, Chenil Service, ne négocierait pas ses tarifs, par souci de rentabilité.*

Travail sur les cahiers des charges

- Cahier des charges pour le balayage de la voirie et nettoyage des avaloirs :
Un des prestataires nous a fait savoir, qu'il souhaitait connaître précisément le nombre de communes intéressées par la prestation avec leur linéaire, pour proposer la meilleure offre. Le bureau propose de rester sur le même dispositif qu'auparavant. La CCS négocie le meilleur tarif et après les communes se manifestent pour prétendre à cette prestation.
- Cahier des charges entretien de l'éclairage public (une variante pour la pose et la dépose des illuminations sera intégrée), les prestataires étant d'accord avec ce principe, nous enverrons d'abord le cahier des charges, les entreprises nous répondront et nous leur indiquerons les communes intéressées après. Comme cela a été fait auparavant.
- D'autres cahiers des charges sont élaborés par le bureau pour de nouveaux appels d'offres : la tonte, l'élagage mécanisé et l'entretien des talus, les bureaux de contrôle ERP, le contrôle des extincteurs, le curage des égouts, les panneaux de signalisation.

Les communes seront sollicitées en fin d'année pour connaître leurs besoins en matière de :
Bureau de contrôle des ERP, vérification des extincteurs, panneaux de signalisation, chenil.

NB : La CCS légalement devrait avoir les compétences pour effectuer ces appels d'offres.

Tarif avaloir

Suite à plusieurs demandes de maires, nous recensons les communes intéressées par le nettoyage de leurs avaloirs. La société Sita nous propose un tarif de 13, 50 € par avaloir. Un passage aurait lieu à l'automne. La CCS préviendra les mairies pour les dates de passage. Peu de communes semblent intéressées par la prestation. 14 communes ont répondu. Seules 6 sont favorables. Le délai de réponse est fixé au 30 septembre.

Après prise de renseignement : si ce sont des panneaux sur RD, il faut prendre un arrêté et forcément un agent de l'UDAM viendra constater sur place. Pour ce qui est des panneaux hors RD, cela ne dépend plus de l'UDAM, mais M. Alain Pérignot de l'UDAM Nancy se propose de rencontrer les élus en attente de conseil.

- drapeaux européens ?

OUI : 10 (soit 36 % des communes)

NON: 12 (soit 43 % des communes)

Communes qui ne se sont pas prononcées : 6 (soit 21 % des communes)

- fournitures administratives ?

OUI : 13 (soit 46 % des communes)

NON: 12 (soit 43 % des communes)

Communes qui ne se sont pas prononcées : 3 (soit 11 % des communes)

- autres à préciser ?

- RAS : 23 communes (soit 82 % des communes)
- Sel de déneigement : 2 communes
- Entretien des cloches : 1 commune
- Registre d'état civil : 1 commune
- Fuel : 1 commune
- Fauchage, élagage des fossés et chemins : 1 commune

Le bureau décide de ne pas retenir ces achats dans les priorités de travail.

9) Seriez-vous intéressés par des services :

- chenil (capture d'animaux errants) ?

OUI : 19 (soit 68 % des communes)

NON: 6 (soit 21 % des communes)

Communes qui ne se sont pas prononcées : 3 (soit 11 % des communes)

- avez-vous déjà un contrat ?

OUI : 10 (soit 36 % des communes)

NON: 17 (soit 60 % des communes)

1 commune ne s'est pas prononcée (soit 4 % des communes)

- si oui, quelles sont ces caractéristiques ?

SA chenil service à Velaine en Haye : 7 communes (soit 25 % des communes)

Animalor : 1 commune

Dont 1 passage/an pour 10 chats : 1 commune

Contrat annuel capture et enlèvement : 1 commune

Forfait annuel (-500 habitants) : 1 commune

Chenil/ fourrière : Après prise de renseignement, auprès de Chenil Service SA, il serait possible de passer un contrat avec la CCS, mais avec toutes les communes. En effet, le commercial n'a pas manqué de rappeler que c'était une obligation légale d'avoir un service de chenil pour chaque commune. Si la CCS passait un contrat cela reviendrait à 0,647€HT par habitant. Dans leur contrat le nombre de chien n'est pas limité, alors que les chats le sont. Pas plus de 10 chats dans l'année, au-delà de cette limite le déplacement et la prestation est en supplément.

Il existe un autre prestataire à Rehainviller qui est Animalor. Cette société ne propose pas de contrat comme Chenil Service, mais intervient ponctuellement. En effet, leurs locaux n'ont pas une grande capacité d'accueil.

Le bureau décide de voir s'il est possible de négocier avec Chenil Service un contrat avec de meilleures prestations. Il serait peut être intéressant de solliciter les communes pour savoir si

4) Faites-vous partie d'un syndicat de secrétariat de mairie ? Combien de secrétaires de mairies travaillent dans votre commune et quel est leur temp de travail hebdomadaire ?

OUI :

- syndicat de secrétariat Bures/ Bathélémont (1 : 20h/s)
- SIS ARRSV : Arracourt, Raville, Réchicourt, Serres et Valhey (2 : 35h/s)
- Syndicat de secrétariat FHV : Flainval, Hudiviller et Vitrimont (2 : 12,5 sur Flainval)

NON : 20 communes

Bauzemont (1:10h/s), Deuxville (1:18h/s), Maixe (2 : 18h et 17h/s), Einville (2 35h et 28h/s), Parroy (1: 14h/s), Crévic (2 : 28h et 16h/s), Sionviller (1: 12h/s), Hoéville (1: 17h/s), Courbesseaux (2 : 5h et 15h/s), Crion (1 : 11h30), Hénaménil (1: 10h/s), Coincourt (1 : 7h/s), Xures (1: 8h/s), Juvrecourt (1 : 7/s), Bonviller (1: 12h/s), Bezange (1: 10h/s), Anthelupt (1 : 22h/s), Bienville (1: 5h/s) et Mouacourt (1 : 6h/s).

- quel type de logiciels de comptabilité utilisez-vous ?

- Cosoluce : 11 communes
- Magnus : 9 communes
- JVS Mairistem : 7 communes
- Visa info : 1 commune

- Avez-vous des problèmes d'absentéisme ou autres?

OUI : aucune commune.

NON : 27 communes

Ne s'est pas prononcée : 1 commune

Michel Marchal souligne que le syndicat de secrétariat Bures/Bathélémont n'a pas d'utilité autre que pour la paie de la secrétaire. Guy Bientz évoque que beaucoup de communes ont des problèmes de permis de construire. Lors d'une réunion de l'AMF, il a été proposé de nommer les secrétaires les plus spécialisées en la matière référentes de territoire. Les mêmes problèmes qu'avec le personnel technique sont rencontrés : le recrutement, les vacances. Certaines Communautés de Communes ont repris les secrétaires de mairies dans leur personnel et les affectent selon les besoins et leur spécialité dans les communes. Il faudrait aussi l'accord des 29 communes. René Wagner propose dans ce cas que la CCS engage une secrétaire qui serait affectée selon les besoins des communes. Ginette Marchand soulève que ce principe vient en concurrence du service de remplacement du CDG 54 et se pose le problème des logiciels de comptabilité qui ne sont pas les mêmes dans chaque commune. Lors de la prochaine réunion de secrétaires de mairie qui aura lieu le jeudi 20 novembre, ces problèmes seront abordés.

5) Seriez-vous favorable pour un travail en commun pour l'assainissement ?

OUI : 19 communes (soit 68 % des communes)

NON : 5 commune (soit 18 % des communes)

Ne se sont pas prononcées : 4 communes (soit 14 % des communes)

- Où en êtes-vous dans votre démarche (étude, validation du plan de zonage, mise en enquête publique, réflexion sur le système de traitement...) ?

- Etude : 2 communes
- Validation du plan de zonage : 7 communes
- Envisage l'enquête publique : 1 commune
- Mise en enquête publique : 10 communes
- Enquête publique terminée : 1 commune
- Réflexion sur le système d'épuration : 1 commune

- tracteur : 4 communes
- pompe à eau, citerne : 2 communes
- remorque : 4 communes
- pulvérisateur : 2 communes
- camionnette : 1 commune
- faucheuse : 1 commune
- balayeuse : 2 communes
- petit matériel : Juvrecourt, Drouville .

3) Seriez-vous favorable à la création d'un service technique intercommunal ?

OUI : 24 communes soit 85 % des communes de la CCS

NON : 4 communes

- Si oui, êtes-vous favorable pour que la CCS prenne en charge certains domaines (Il est possible de prendre une compétence partielle : tonte, balayage par exemple, par contre, pour envisager cette hypothèse, toutes les communes de la CCS devront être impliquées) ?

OUI : 14 communes (soit 50 % des communes)

NON : 9 communes (soit 32 % des communes)

Ne s'est pas exprimées : 5 communes (soit 18 % des communes)

- Si non, êtes-vous favorable à la création d'un syndicat intercommunal à la carte (seules les communes intéressées sont adhérentes)?

OUI : 16 communes (soit 57 % des communes)

NON : 12 communes (soit 43 % des communes)

2 communes sont contre un service intercommunal en général.

5 communes sont autant favorables à la prise de compétence de la CCS qu'à la création s'un SIVOM.

Syndicat de travaux : plusieurs formules sont possibles.

-Réfléchir à un regroupement des syndicats existants peut être une première solution et inciter les communes qui n'en font pas partie à les rejoindre. A savoir qu'un projet de loi est en cours de réflexion à ce propos. Une loi va être proposée au parlement en 2009 visant à supprimer les syndicats intercommunaux. On ne connaît pas encore les dispositifs proposés.

- Une autre piste est la mutualisation des services.

La CC des 3 vallées a un chantier d'insertion. Du personnel technique a été recruté par la Communauté de Communes et il est mis à disposition des communes du territoire et supervise l'équipe d'insertion. Une convention de mise à disposition de services techniques lie les communes intéressées à la Communauté de Communes. Aucune compétence n'a été prise.

La CC de la Mortagne réfléchit au même dispositif en intégrant le personnel du SIVOM du territoire. Ce schéma est difficilement reproductible car nous n'avons pas le même historique et la CCS n'a plus de chantier d'insertion ni de SIVOM couvrant tout le territoire.

Cette solution présente l'intérêt de mettre à disposition le personnel selon les besoins des communes.

- La prise de compétence technique par la CCS paraît délicate. Définir et quantifier les besoins est difficile. On pourrait envisager que la CCS reprenne le personnel communal et le répartisse dans des secteurs géographiques bien définis, attachés dans leur commune d'origine en priorité. Guy Bientz propose de faire un test sur une année pour évaluer un tel dispositif. Michel Marchal rappelle qu'une prise de compétence est définitive et ce genre d'expérimentation est lourde administrativement. Le problème des syndicats est de n'avoir qu'un salarié surtout pour les périodes de vacances et les congés maladie. En se regroupant, les communes auraient une plus grande latitude. Si chaque syndicat a besoin d'un tiers temps, en totalisant les 3 cela fait un temps complet. A la création des syndicats, il y avait peu de demandes et les communes avaient du mal à occuper leurs employés. Maintenant, c'est le problème inverse.

Une première étape pourrait être la fusion des 3 syndicats en déléguant les charges administratives à la CCS. Le conseil communautaire sera sondé lors de sa prochaine réunion.

OUI :

- Deuxville : 1 agent polyvalent 26 h/ semaine
- Einville : 3 agents polyvalents 35h/ semaine annualisées.
- Parroy : 2 l'été pour le camping (20h/sem) et 1 agent polyvalent pour le reste de l'année 35h/sem.
- Crévic : 4 (2 agents polyvalents à 35h/sem et 2 femmes de ménage)
- Valhey : 1 femme de ménage (25h/sem)
- Sionviller : 1 agent polyvalent (?)
- Hoéville : 1 agent polyvalent (21h/sem)
- Courbesseaux : 1 agent polyvalent (35h/sem)
- Crion: 1 femme de ménage (2h/sem)
- Hénaménil : 1 agent polyvalent (7h/sem) et 1 femme de ménage (1/4h /sem)
- Drouville : 1 agent polyvalent (20h/sem réparties sur 4 demi-journées) et 1 femme de ménage (2h /sem)
- Coincourt : 1 femme de ménage (3/4h/sem)
- Anthelupt : 1 agent polyvalent (25h/sem)
- Serres : 1 agent polyvalent

Ce qui fait un total de 14 agents polyvalents, 7 femmes de ménage et 1 employé saisonnier pour le camping.

100 % : 7; 74% : 1; 71,42 % : 1; 60 % : 1; 57%: 1; 20 % : 1.

Quelles sont leurs tâches principales et le % de ces tâches dans leur emploi du temps ?

- Tonte et entretien espaces verts : 13 communes.
- Entretien des bâtiments : 7 communes.
- ménage : 7 communes
- petites réparations : 3 communes
- entretien voirie : 3 communes
- entretien cimetière, monument aux morts, église : 3 communes
- balayage : 3 communes
- assainissement : 2 communes
- location salle appariteur : 3 communes
- aide aux personnes âgées : 1 commune
- distribution courriers communaux : 1 commune

Avez-vous des problèmes d'absentéisme ou autres?

OUI : 1 syndicat et une commune

NON : 2 syndicats et les 26 communes restantes ayant du personnel

2) De quel matériel, disposez-vous dans votre commune (matériels pour la tonte, l'arrosage, le traitement, balayeuse, girobroyeur, nacelle, tracteur, hangar...)?

- Syndicat intercommunal des travaux d'Arracourt : ?
- Syndicat intercommunal des travaux de Parroy : tondeuse autoportée et 1 autotracteur, 1 débroussailleuse, 1 tronçonneuse, 1 camion et 1 remorque.
- Syndicat intercommunal des travaux de Maixe : 1 tracteur-tondeuse, 1 pompe à eau, 1 tondeuse classique, 1 remorque (750kg), 1 débroussailleuse, 1 taille haie, 1 élagueuse, 1 pulvérisateur, 1 karcher, 1 bétonnière, 1 poste à souder, 2 meuleuses, 1 perforateur, 1 perceuse, 1 rabot électrique, 1 scie circulaire, 1 visseuse.

Pour les communes :

- matériel pour tondre : 14 communes.
- débroussailleuse : 8 communes
- Hangar, atelier communal : 6 communes
- lame chasse-neige : 2
- Echafaudages : 1 commune
- Dumper : 1 commune

COMPTE RENDU DE LA REUNION
Du bureau de la commission vie communale

17/09/08 salle de réunion de la Communauté de Communes du Sanon à EINVILLE

Etaient présents : Ginette Marchand, Michel Marchal, Michel Vogin, René Wagner, Guy Bientz, Jean-Marie Humbert, Evelyne Hiselberger-Ganaye, Lendeert Tukker.

Excusés : Jean Michel.

Ordre du jour : - Bilan du questionnaire
- travail sur les cahiers des charges

Bilan du questionnaire

Le compte rendu est composé des réponses au questionnaire et des débats lors de la réunion qui apparaissent en grisé.

1) Faites-vous partie d'un syndicat de travaux? OUI - NON (entourez la réponse). Si oui, lequel ?

3 syndicats intercommunaux de travaux sur la CCS qui regroupent 18 communes soit plus de 60 % des communes de la CCS :

- Syndicat intercommunal des travaux d'Arracourt : Arracourt, Athienville, Bathélemont, Bezange, Bures, Juvrecourt, Valhey.
- Syndicat intercommunal des travaux de Parroy : Parroy, Coincourt, Xures, Réchicourt, Mouacourt.
- Syndicat intercommunal des travaux de Maixe : Maixe, Bienville, Bonviller, Raville et Serres.

NON : 12 communes

Anthelupt, Bauzemont, Courbesseaux, Crévic, Crion, Deuxville, Drouville, Einville, Flainval, Hénaménil, Hoéville, Sionviller.

Faites-vous appel à des prestataires privés ?

NON : 8 communes

Ne se sont pas exprimés : 2 communes.

OUI :

- Tonte : 10 communes
- éclairage public : 5 communes
- balayage : 5 communes
- gros œuvre/ grosse réparation : 3 communes
- taille des arbres : 2 communes.
- prestation de chenil : 1 commune
- nettoyage des avaloirs : 1 commune
- entretien matériel (chauffage...) : 1 commune
- entretien des extincteurs : 1 commune

Avez-vous des employés communaux (techniques) ?

- Syndicat intercommunal des travaux d'Arracourt : 1 employé
- Syndicat intercommunal des travaux de Parroy : 1 employé
- Syndicat intercommunal des travaux de Maixe : 1 employé pour 35 h par semaine réparties sur les 5 communes dont 50 % sur Maixe.

NON (hors syndicat) : Flainval et Bauzemont.